

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE**PETR DU PAYS GRAYLOIS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2019**

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 23 mai 2019 (suite à un premier comité le 22 mai n'ayant pas réuni le quorum), s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 27 mai 2019 à 16h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, NEY Emile, TEUSCHER Gilles.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, FASSET Roland, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, LAVOYE Patrice, MAUPIN Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

**Secrétaire de séance** : MAUCLAIR Michel.



CS/27-05-2019/N°11

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**ACTE RELATIF AU PROJET DE TERRITOIRE****GROUPEMENT DE COMMANDE D'ETUDES DE FAISABILITE CHAUFFERIES BOIS**  
**DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU SIED 70.**

Le président rappelle que le PETR du Pays Graylois s'est engagé, dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur son territoire, via un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage publics.

Le Pays Graylois propose ainsi, aux collectivités intéressées, un groupement de commandes d'études de faisabilité « chaufferies bois » avec l'organisation d'un appel à candidature.

Les collectivités retenues et le Pays Graylois signent une convention de partenariat permettant au PETR de se charger des démarches administratives et financières des études de faisabilité contre paiement du reste à charge par les collectivités.

Le président précise que pour cette opération, l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté apportent un soutien financier à hauteur de 70%.

Le président informe que le SIED 70, par délibération du 17 juillet 2017, a décidé d'attribuer une aide de 10%, dans la limite de 1.000 € par étude, au PETR du Pays Graylois pour les collectivités retenues à l'appel à candidatures.

Il soumet au vote de l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant TTC	Financement	Montant
Etudes de faisabilité	22.565 €	Région BFC (35%)	7.897,75 €
		ADEME BFC (35%)	7.897,75 €
		SIED 70 (10%)	2.256,5 €
		Autofinancement (20%)	4.513 €
<b>TOTAL</b>	<b>22.565 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22.565 €</b>

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- précise que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget primitif 2019 du PETR,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

**Frederick HENNING**  
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20190527-CS-27052019-N11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019  
Affichage : 11/06/2019



*[Signature]*

